

FICHE D'URGENCE

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à compléter par les familles à chaque début d'année scolaire.

Année Scolaire 2026-2027

Identité de l'élève

Nom		Sexe	
Prénom		Numéro Sécurité Sociale (+16ans)	
Né(e) le	à	Dept	Nationalité

Scolarité

Spécialité		Classe	
Régime	Externe	Demi-Pensionnaire	Date entrée

Informations complémentaires

Allergies / Intolérances	Non	Oui	Si oui, laquelle ?
Autres allergies	Non	Oui	Si oui, lesquelles ?
Traitement médical	Non	Oui	Si oui, lequel ?

Projet d'Accueil Individualisé / Plan d'Accompagnement Personnalisé

Votre enfant bénéficiait-il l'an dernier

d'un PAI	Non	Oui	Si oui, veuillez le joindre sous pli cacheté à l'intention de l'infirmière de l'établissement, avec l'ordonnance récente et le protocole d'urgence établi par le médecin ou le spécialiste.
d'un PAP	Non	Oui	Si oui, veuillez le joindre sous pli cacheté à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

VACCINS (JOINDRE OBLIGATOIREMENT PHOTOCOPIES DU CARNET DE VACCINATION)

Date du dernier vaccin antitétanique		
Rougeole : votre enfant a-t-il eu les deux injections du vaccin (ROUVAX ou ROR ou PRIORIX) ?		
Non	Oui	Date du vaccin

Médecin traitant

Nom		Ville		Téléphone	
-----	--	-------	--	-----------	--

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (Oui / Non)

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

☎ Dom : _____ ☎ Travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (Oui / Non)

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

☎ Dom : _____ ☎ Travail : _____ ☎ portable : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins, suivant les n° de téléphone communiqués. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille sauf entente directe de la famille avec une compagnie de taxi. Les élèves âgés de plus de 16 ans doivent être en possession de leur carte vitale.**

L'élève ayant un traitement prescrit par un médecin ou un spécialiste devra obligatoirement fournir une copie de l'ordonnance et déposer ses médicaments à l'infirmerie.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement, vous pouvez également contacter directement l'infirmière du lycée tout au long de l'année si besoin.